

# Évaluation de la déclaration sur les forêts

Sommes-nous sur la bonne voie pour atteindre les objectifs forestiers de 2030 ?

## Résumé

Octobre 2022



Forest  
Declaration  
Assessment

# Évaluation de la déclaration sur les forêts

Sommes-nous sur la bonne voie pour atteindre les objectifs forestiers de 2030 ?

## Résumé

Octobre 2022

L'évaluation de la Déclaration sur les forêts (anciennement l'évaluation des progrès de la Déclaration de New York sur les forêts [DNYF]) est une initiative indépendante menée par la société civile, destinée à évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs mondiaux consistant à arrêter la déforestation et à restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 comme stipulé dans les déclarations internationales telles que la Déclaration de New York sur les forêts (2014) et la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres (2021). À l'échelle mondiale, les écosystèmes terrestres et côtiers, dont les savanes, les prairies, les brousses et les zones humides, sont tous sous la menace de la conversion et de la dégradation. Il est essentiel de contrer cette menace pour tous les écosystèmes afin d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité. Cette évaluation annuelle des progrès mondiaux pour 2022, cependant, porte spécifiquement sur les écosystèmes forestiers. Elle est publiée sous la forme de quatre rapports couvrant des thèmes différents : [les objectifs forestiers fondamentaux](#), [la production et le développement durables](#), [le financement des forêts](#) et [la gouvernance forestière](#).

L'obtention de résultats d'atténuation mondiaux en accord avec l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, tel qu'énoncé dans l'Accord de Paris, nécessitera une réduction drastique de la perte et de la dégradation des forêts naturelles et une augmentation proportionnelle des activités de restauration et de reboisement, qui doivent être menées au moyen de mesures équitables et inclusives. Rien de moins qu'une transformation radicale des voies de développement et des flux financiers, ainsi que de l'efficacité et de l'application de la gouvernance sera nécessaire pour modifier la trajectoire forestière mondiale afin d'atteindre les objectifs de 2030. L'évaluation de la Déclaration sur les forêts de 2022 évalue les progrès récents accomplis par rapport aux objectifs de 2030 et répond à la question : « **Sommes-nous sur la bonne voie ?** »

# Progrès réalisés par rapport aux objectifs forestiers de 2030

Les forêts sont fondamentales à la régulation et la stabilisation du climat mondial. Réaliser l'ambition de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 1,5 °C nécessite que les émissions de gaz à effet de serre (GES) atteignent l'objectif de zéro émission nette d'ici la deuxième moitié de ce siècle. L'élimination de la déforestation d'ici 2030 est une étape majeure vers l'objectif de zéro émission nette en 2050. Le changement d'affectation des terres, y compris la déforestation et la dégradation, représente 10 à 12 pour cent des émissions mondiales de GES.<sup>a</sup> La protection des forêts présente également des avantages évidents pour la population, la biodiversité et le développement durable.<sup>b</sup>

## OBJECTIFS FORESTIERS FONDAMENTAUX

Les objectifs forestiers fondamentaux consistant à : 1) mettre fin à la perte et à la dégradation des forêts naturelles d'ici 2030 et 2) restaurer 350 millions d'hectares de paysages et de forêts dégradés d'ici 2030, sont les références par rapport auxquelles tous les efforts de déforestation, de dégradation forestière et de restauration seront mesurés au cours de la prochaine décennie. Cette évaluation s'appuie sur les précédents rapports des progrès accomplis par rapport aux objectifs 1 et 5 de la Déclaration de New York sur les Forêts en faisant le point à l'aide des données disponibles.

### THÈME 1 :

L'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les plus brefs délais, et au plus tard en 2030, réduira considérablement le rejet d'émissions terrestres de GES dans l'atmosphère. La restauration des forêts et d'autres écosystèmes se traduira également par le renvoi de quantités importantes de carbone à la biomasse stockée et aidera à atteindre les objectifs collectifs pour 2030.

Il ne reste que huit ans pour atteindre le double objectif mondial consistant à arrêter et inverser la déforestation d'ici 2030. Malgré des signes encourageants, pas un seul indicateur mondial n'est en passe d'atteindre les objectifs pour 2030 de mettre un terme à la perte et à la dégradation des forêts et de restaurer 350 millions d'hectares de paysages forestiers.

Pour être en mesure d'enrayer complètement la déforestation d'ici 2030, une réduction annuelle de 10 pour cent est nécessaire. Cependant, en 2021, les taux de déforestation à travers le monde n'ont que modestement baissé de 6,3 pour cent par rapport à la période de référence 2018-2020. Également, dans les zones tropicales humides, la perte de forêt primaire irremplaçable n'a diminué que de 3,1 pour cent. Même si les taux mondiaux de dégradation des forêts en 2021 ont continué d'augmenter, ces

<sup>a</sup> IPCC. (2014). *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. <https://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>; IPCC. (2019). *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. <https://www.ipcc.ch/srccl/>.

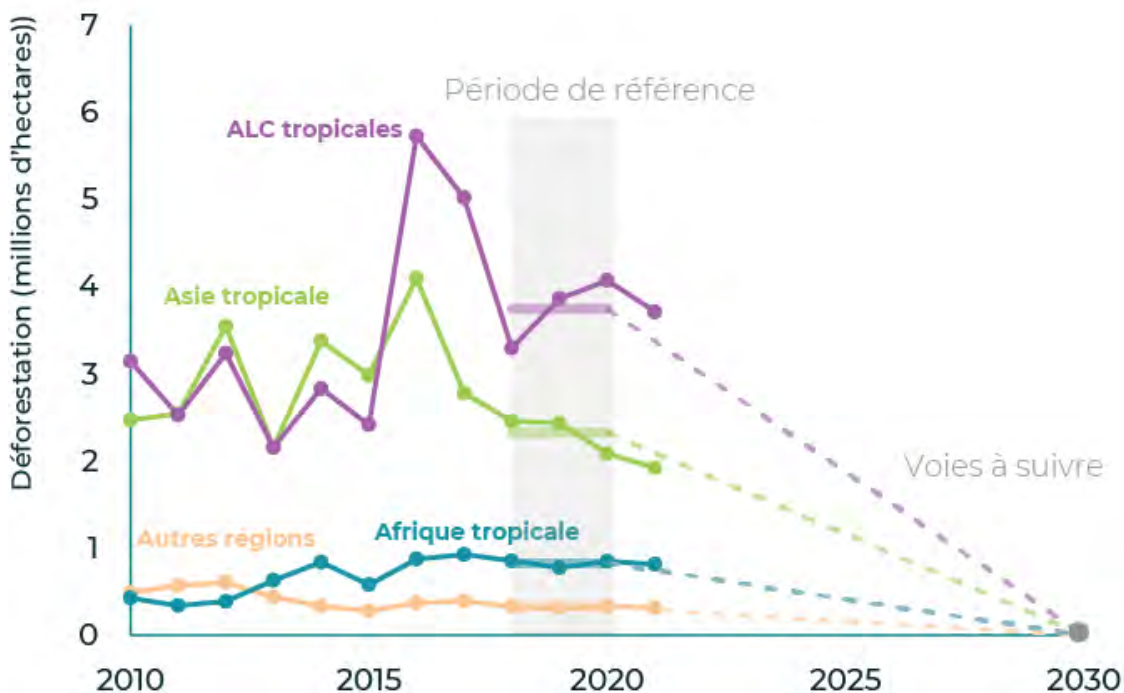
<sup>b</sup> Chao, S. (2012). *Forest Peoples: Numbers across the world*. [https://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final\\_0.pdf](https://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final_0.pdf); World Resources Institute & Climate Focus. (2022). *Sink or swim: How Indigenous and community lands can make or break nationally determined contributions* (p. 22). <https://forestdeclaration.org/resources/sink-or-swim>; Gibson, L., Lee, T.M., Koh, L.P., Brook, B.W., Gardner, T.A., Barlow, J., Peres, C.A., Bradshaw, C.J., Laurance, W.F., Lovejoy, T.E. & Sodhi, N.S. (2011). Primary forests are irreplaceable for sustaining tropical biodiversity. *Nature*, 478(7369), 378-381. <https://doi.org/10.1038/nature10425>

derniers ont ralenti par rapport à la période de référence 2018-2020, mais pas assez vite pour être considérés en bonne voie pour atteindre l'objectif de 2030. On constate également une importante fluctuation d'une année à l'autre au niveau des indices de déforestation et de dégradation, ce qui rend difficile la détection de tendances sur de courtes périodes. Les évaluations futures continueront à surveiller ces processus pour confirmer les progrès limités détectés en 2021.

L'Asie tropicale est la seule région qui est actuellement sur la bonne voie pour enrayer la déforestation d'ici 2030 (**Figure ES1**). Bien que les taux de déforestation en Amérique latine tropicale et en Afrique aient diminué en 2021 par rapport à la période de référence 2018-2020, ces réductions sont encore insuffisantes pour atteindre l'objectif de 2030. Chaque année qui passe sans qu'il soit fait de progrès suffisants rend de plus en plus difficile la réalisation des objectifs mondiaux de protection des forêts et augmente les réductions annuelles qui devront être effectuées dans les années à venir.

Les progrès notables dans les efforts d'afforestation et de reboisement au cours des deux dernières décennies ont donné lieu à de nouvelles zones forestières de la taille du Pérou, avec des gains nets de couverture forestière dans 36 pays. Cependant, les pertes ont dépassé les gains sur la même période, entraînant une perte nette de 100 millions d'hectares à l'échelle mondiale. Il convient de noter que les gains de couverture forestière, au travers des activités d'afforestation et de reboisement, ne compensent pas la perte forestière en matière de puits de carbone, de biodiversité ou d'écosystèmes. Par conséquent, les efforts doivent tendre en premier lieu vers la protection des forêts primaires pour en limiter les pertes.

**Gambar ES1. Taux mondial de déforestation par région sur la période 2010-2021 et voie à suivre pour atteindre l'objectif de zéro émission d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2018-2020, en millions d'hectares**



Source : Figure basée sur l'analyse originale de ce rapport utilisant les données de Hansen et al. 2013.  
 Remarque : ALC = Amérique latine et Caraïbes. Les données se référant à d'autres régions sont utilisées ici à titre de référence, pour souligner que l'essentiel de la déforestation prend place dans seulement deux régions du monde. Les données avant et après 2015 ne sont pas directement comparables, car la méthodologie détecter que la perte de couvert arboré a été améliorée et peut entraîner des estimations de perte plus élevées pour les dernières années par rapport à années antérieures, bien que cela n'affecte pas l'évaluation des progrès depuis 2020.

# Production et développement durable

La demande mondiale de matières premières agricoles telles que les denrées alimentaires et le bois, et de matières premières minières telles que les combustibles fossiles et les minerais, continue de favoriser l'expansion de l'agriculture, des industries extractives et d'autres utilisations des terres au détriment des forêts. La déforestation est souvent rendue possible par l'établissement d'infrastructures, ce qui ouvre volontairement ou non l'accès aux forêts. Le plus grand risque pour les forêts provient des mégaprojets qui associent plusieurs types d'infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que des sites de production de produits agricoles de base, l'extraction des ressources naturelles, et une urbanisation planifiée. Ces projets sont actuellement menés ou planifiés dans toutes les régions de grandes forêts tropicales.

Les forêts sont sous la menace non seulement des marchés mondiaux, mais également de la demande locale croissante des populations des zones forestières et des centres urbains. Plus d'un milliard de personnes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL), dépendent des forêts pour assurer leur subsistance ou mener des activités commerciales à petite échelle qui soutiennent leurs moyens de subsistance. Ces activités peuvent entraîner une déforestation ou une dégradation permanente lorsque la pression liée à la demande dépasse le taux de régénération.

## Conclusions

Nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif du secteur privé visant à éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement agricoles d'ici 2025. La perte de couverture arborée due aux produits de base a baissé de 6 pour cent en 2021 par rapport aux années précédentes (2018-2020), mais les taux de déforestation sont toujours plus élevés que ceux d'avant 2016 et sont loin de la trajectoire (réduction annuelle de 20 pour cent) à suivre pour atteindre l'objectif de 2025. (**Figure ES2**).

Presque tous les gouvernements nationaux ont adopté des objectifs forestiers ambitieux dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui indique un large alignement sur l'objectif visant à atteindre une production et un développement durable. Des dizaines de pays en développement ont également élaboré des stratégies forestières dans le contexte du mécanisme

### PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

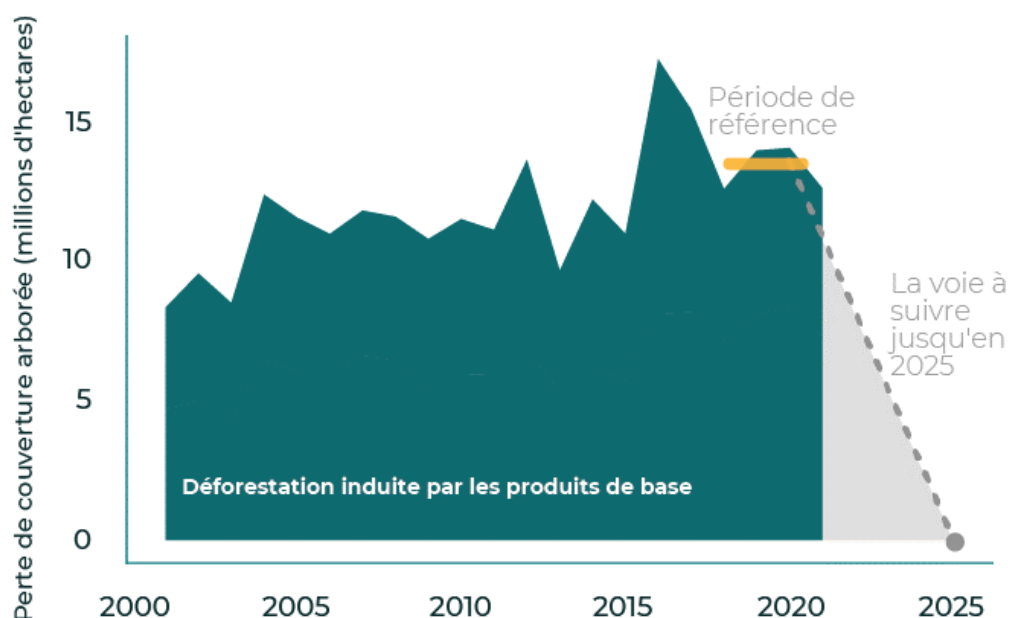
L'évaluation de la production et du développement durable étudie les secteurs et les activités économiques qui favorisent et contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts, notamment l'agriculture, les industries extractives, le secteur des infrastructures et d'autres aspects du développement économique. Ce rapport s'appuie sur les précédents rapports d'évaluation des progrès par rapport à l'objectif 2 (produits de base agricoles), l'objectif 3 (industries extractives et infrastructures) et l'objectif 4 (moyens de subsistance durables) de la DNYF. Cette évaluation cadre avec les objectifs d'entreprise consistant à mettre un terme à la déforestation due à la production de produits agricoles de base d'ici 2025, une étape cruciale pour limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 C.

#### THÈME 2 :

REDD+<sup>c</sup> (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), jetant les bases de réformes importantes et, dans certains cas, favorisant des changements de politique importants. Cependant, dans la plupart des cas, ces programmes n'ont pas encore entraîné de baisse de la déforestation et seule une poignée de pays a reçu des paiements pour les réductions des émissions forestières.

Dans la plupart des pays, les gouvernements doivent encore procéder à des réformes sectorielles audacieuses pour protéger les forêts. On constate une transparence limitée quant à la manière dont les responsables politiques intègrent des objectifs forestiers dans leur prise de décision et quant à la manière dont ils cherchent à éviter et à atténuer les risques forestiers dans tous les secteurs économiques. Les politiques d'utilisation des terres, telles que les incitations fiscales, les études d'impact environnemental et social, et les règlements sur les zones protégées, n'intègrent souvent pas de préoccupations forestières et sont mal conçues ou mal appliquées. Même les gouvernements qui ont adopté des programmes de « croissance verte » peinent encore à investir dans une croissance économique alignée sur les objectifs forestiers.

**Figure ES2. Déforestation induite par les produits de base, en millions d'hectares, et trajectoire vers 2025**



Source : GFW, Hansen et al. 2013, et Curtis et al. 2018, et projection Climate Focus de la trajectoire de 2021 à 2025 basée sur un objectif de zéro déforestation brute due à la production de matières premières d'ici 2025

Remarque : La déforestation induite par les produits de base comprend la conversion à une utilisation non forestière principalement pour l'agriculture commerciale, mais aussi infrastructures minières ou énergétiques.

<sup>c</sup> Mécanisme REDD+ : réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et promotion de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier



Fait encourageant, les interventions en matière de développement telles que la foresterie communautaire, les dispositifs de paiement des services environnementaux et l'extension des forêts pour les agriculteurs peuvent s'attaquer à la fois à la réduction de la pauvreté, à la déforestation et à la dégradation forestière. Cependant, il y a très peu d'exemples de programmes gouvernementaux de réduction de la pauvreté qui donnent la priorité aux impacts sur les forêts et sont mis en œuvre à grande échelle. Selon une analyse portant sur 23 pays, la plupart d'entre eux ont mis en place des régimes forestiers communautaires ou collectifs, mais seulement quelques-uns offrent un régime foncier robuste ou favorisent le développement économique.

De même, le secteur agricole n'a pas réalisé de progrès suffisants dans la réduction de la déforestation due à la production de produits agricoles de base. Depuis le premier rapport d'évaluation des progrès de la DNYF en 2016, peu de progrès ont été accomplis dans l'élimination de la déforestation due aux chaînes d'approvisionnement (objectif 2 de la DNYF) et le potentiel de transformation de l'action volontaire des entreprises n'a pas encore été réalisé. À ce jour, seul un quart des grandes entreprises mondiales du secteur ont annoncé une politique claire, complète et ambitieuse pour éliminer la déforestation causée par leurs chaînes d'approvisionnement, et seulement quelques-unes d'entre elles ont accompli des progrès importants en matière de mise en œuvre. Moins de 20 pour cent des entreprises divulguant leurs résultats par rapport aux mesures du CDP ont indiqué qu'elles avaient presque complètement respecté leurs engagements « zéro déforestation ».

L'action des entreprises dans les industries extractives reste également limitée. En réponse à la demande des investisseurs, la plupart des entreprises minières ont désormais adopté une certaine forme de responsabilité sociale des entreprises ou d'approche environnementale, sociale et de gouvernance, mais il est rare que ces cadres mettent explicitement l'accent sur les forêts. Le rythme de la mise en œuvre de pratiques minières durables par les grandes entreprises a ralenti depuis 2020 par rapport aux années précédentes. Peu d'entreprises ont adopté les normes volontaires de durabilité du secteur de l'exploitation minière qui exigent d'elles qu'elles traitent les impacts directs, indirects et cumulatifs sur les forêts. Le secteur de l'exploitation minière a récemment pris des mesures positives en adoptant des politiques et des normes qui traitent des répercussions sur la biodiversité, mais dans l'ensemble, la transparence et les actions visant à traiter les impacts forestiers accusent toujours un important retard par rapport au secteur agricole.

Les PA et CL sont à l'avant-garde de la protection de l'environnement, malgré les risques importants auxquels elles sont exposées. Les PA et CL collaborent souvent avec les organisations de la société civile, les coalitions de petits agriculteurs et les réseaux de femmes pour combattre les menaces qui pèsent sur les forêts en raison des projets de développement, des industries extractives ou de l'expansion agricole. Ces acteurs emploient diverses formes de résistance sociale, mais avec un succès limité ; seule une mobilisation sur dix contre les projets détruisant l'environnement et conflictuels sur le plan social, aboutit à l'abandon du projet cible. Cependant, ces succès ont un prix : deux-cents défenseurs des terres et de l'environnement ont été tués en 2021, et l'industrie minière et extractive est régulièrement classée parmi les secteurs les plus mortels pour les défenseurs.

## Recommandations

Pour s'assurer que 2025 et 2030 ne se passent pas comme 2020, avec des progrès limités par rapport aux objectifs forestiers mondiaux, les gouvernements, les entreprises et la société civile doivent collaborer pour accélérer l'action forestière, soutenue par la transparence et la responsabilisation.

Les partenaires de l'évaluation de la Déclaration sur les forêts incitent les signataires de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts, ainsi que les autres participants, à assurer une transparence totale sur la mise en œuvre des engagements, afin que les progrès puissent être suivis et que les participants soient tenus de répondre de leurs actes. Les participants doivent établir des étapes intermédiaires claires et fournir des rapports accessibles au public.

Les acteurs publics, privés et locaux doivent privilégier la collaboration pour tirer profit des rôles et points forts de chacun afin d'atteindre l'objectif de 2025 concernant la déforestation causée par les produits de base. Lorsque certaines régions et chaînes d'approvisionnement sont parvenues à des réductions, le crédit peut généralement être partagé entre les mandats du gouvernement, l'action des entreprises, les initiatives locales et de la société civile. Tous les acteurs doivent accélérer la mise en œuvre de programmes de paysages multifonctionnels et juridiques qui adoptent une approche inclusive et collaborative quant au traitement des risques et impacts forestiers tout en favorisant une croissance économique durable.

Les gouvernements doivent déterminer avec soin si une action volontaire est une base viable pour atteindre les objectifs forestiers de 2030 et comment accroître le rôle de l'action, de la divulgation et de la responsabilité obligatoire. Malgré le succès exceptionnel de quelques initiatives privées, notamment le Moratoire sur le soja en Amazonie qui a conduit à des réductions durables et substantielles de la déforestation, les actions volontaires n'ont pas suffisamment changé la trajectoire de la perte des forêts.

- Pour respecter leurs propres engagements et objectifs volontaires, les gouvernements doivent adopter et exécuter des mandats plus ambitieux pour la protection et la gestion durable des forêts. Les interventions pourraient inclure des règlements contraignants en matière de diligence raisonnable et une divulgation obligatoire des moratoires, ainsi qu'une réglementation accrue des zones protégées, la reconnaissance et le respect des territoires autochtones avec un processus obligatoire de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Ces mandats doivent être solides et fondés sur des données scientifiques, porter sur tous les produits de base créant un risque de déforestation légale et illégale, et traiter des questions relatives aux droits de la personne et aux droits des PA et CL.
- Le rôle essentiel des entreprises du secteur mondial du commerce des marchandises, qui approvisionnent et négocient un volume disproportionné de produits de base à risque pour la forêt, doit être reconnu et mis à profit pour réaliser des progrès concrets à grande échelle. Les gouvernements doivent mettre en œuvre les règlements et la législation ciblant ces acteurs, complétés par des conditions claires créées pour et par les établissements financiers.
- Les gouvernements doivent adopter une optique forestière en matière d'interventions destinée à augmenter la prospérité et à réduire la pauvreté. En effet, les interventions d'« écologisation » de la pauvreté peuvent être plus efficaces en maintenant et en améliorant la contribution des services forestiers écosystémiques aux moyens de subsistance ruraux.
- Dans les industries extractives, ainsi que le secteur des infrastructures et de l'agriculture, les règlements doivent exiger que les risques forestiers identifiés pour tout projet de développement soient gérés en appliquant la hiérarchie des mesures



d'atténuation. En effet, la première étape (l'évitement) devrait être appliquée autant que possible, en tenant compte des autres priorités pour le développement durable. Les gouvernements doivent également imposer des « zones interdites » strictes aux industries extractives et au secteur des infrastructures dans les écosystèmes forestiers de grande valeur.

- Pour les industries extractives, les gouvernements doivent également renforcer les processus de prospection, d'exploration et d'octroi de permis d'exploitation minière. Les études d'impacts environnementaux et sociaux doivent être réalisées plus tôt dans le cycle de vie minier et doivent évaluer les impacts indirects et cumulatifs des projets.
- Dans tous les secteurs, les gouvernements doivent également autonomiser la société civile, les petits agriculteurs et, en particulier, les PA et CL qui sont traditionnellement les plus grands partisans de la préservation des forêts. Les gouvernements doivent s'assurer de la participation significative aux processus de prise de décision, de conception et de mise en œuvre des PA et CL aux droits impactés quant à la gestion de leurs terres coutumières et à leurs moyens de subsistance assurant leur droit à un CLPE, ainsi que de la participation des organisations qui défendent les droits de la nature.

Les entreprises doivent accroître de toute urgence la portée et la rigueur de leurs actions, qu'elles soient volontaires ou mandatées. Les entreprises qui souhaitent continuer d'être à l'avant-garde des objectifs forestiers pour 2025 et 2030 doivent préconiser, au niveau local, national et international, des approches holistiques pour lutter contre la déforestation, telles que des approches où l'action des entreprises est permise et soutenue par des cadres législatifs et politiques appropriés, des normes commerciales, des instruments financiers et des structures incitatives.

- Les entreprises agricoles doivent s'efforcer de suivre les meilleurs conseils disponibles pour éliminer la déforestation de leurs chaînes d'approvisionnement et doivent adopter les meilleures pratiques établies par les normes de durabilité.
- Des organes sectoriels tels que les associations commerciales et de producteurs doivent étendre leurs efforts pour inclure les marchés intérieurs et les petites et moyennes entreprises dans le mouvement de la chaîne d'approvisionnement « zéro déforestation » et « zéro conversion » afin d'atteindre une part de couverture essentielle du marché pour tous les produits de base créant un risque pour la préservation des forêts.
- Les entreprises extractives, et celles qui s'approvisionnent chez elles, doivent adopter des engagements et des politiques en matière de biodiversité qui stipulent explicitement que les impacts forestiers des activités de l'entreprise sur le site d'exploitation minière et au-delà, et à l'échelle de l'entreprise, doivent être traités à l'aide de la hiérarchie des mesures d'atténuation. Elles doivent donc intégrer les processus et mécanismes nécessaires à leurs activités pour tenir ces engagements, y compris les systèmes de surveillance et de déclaration.
- Les systèmes de durabilité du secteur de l'exploitation minière doivent exiger des exploitants de sites et des acheteurs en aval qu'ils évaluent et gèrent non seulement les impacts forestiers directs de l'extraction, mais aussi l'impact indirect et cumulatif.

- Dans les industries extractives, les entreprises de la chaîne d’approvisionnement doivent également tenir compte des possibilités de mener des activités de conservation et de restauration des forêts, dans l’optique des solutions fondées sur la nature, pour atténuer les risques commerciaux, atteindre les objectifs en matière de climat et de biodiversité, et offrir des avantages aux parties prenantes touchées.

# Financement des forêts

La réalisation des objectifs forestiers internationaux nécessite des investissements publics et privés substantiels pour s'attaquer aux causes de la déforestation et gérer et restaurer durablement les forêts. L'amélioration de l'impact environnemental de nos systèmes industriels et agricoles exige de profonds changements des systèmes économiques et juridiques. Sans mécanismes d'application et de compensation, les forêts continueront à valoir au profit des consommateurs plus déboisées que vivantes, en particulier à court terme.

La réalisation des objectifs de préservation des forêts nécessite que davantage de financements soient alloués aux activités forestières et que les financements existants s'éloignent des activités nuisibles pour se concentrer sur des mesures durables.

## Conclusions

Le financement des forêts n'est pas en passe d'atteindre les objectifs mondiaux consistant à arrêter et à inverser la déforestation d'ici 2030. La protection, la restauration et le renforcement des forêts à l'échelle mondiale coûtera jusqu'à 460 milliards de dollars US. Actuellement, les financements nationaux et internationaux consacrés à l'atténuation de la dégradation des forêts représentent en moyenne 2,3 milliards de dollars US par an, soit moins de 1 pour cent du total nécessaire. À titre de comparaison, le financement total pour le climat issu de sources publiques et privées a atteint 632 milliards de dollars US en 2019-2020.

Le financement pour la préservation des forêts devra augmenter jusqu'à 200 fois pour atteindre les objectifs de 2030. Ce financement n'a pas besoin de provenir de dons philanthropiques ni de l'aide au développement du secteur public, un large éventail de mécanismes financiers peut soutenir les objectifs forestiers s'ils sont bien conçus, y compris les budgets nationaux et les politiques fiscales, les investissements privés, le financement mixte et sans risque, les subventions ou prêts, l'aide à la préparation et au renforcement des capacités, et les paiements axés sur les résultats.

Les engagements financiers pris en 2021 démontrent une augmentation substantielle de l'ambition d'atteindre les objectifs forestiers de 2030. Si ces engagements sont pleinement tenus, le financement annuel pour les forêts entre 2021 et 2025 serait quadruplé pour atteindre 9,5 milliards de dollars US. Pourtant, le financement devrait encore augmenter jusqu'à 50 fois pour répondre aux besoins en investissement. Un an après ces engagements, il n'est pas encore possible d'évaluer directement leurs progrès, car la plupart doivent encore déclarer publiquement leurs efforts de mise en œuvre. Cependant,

### FINANCEMENT DES FORETS

#### THÈME 3 :

L'évaluation des objectifs forestiers et de financement des forêts fait le point sur les données disponibles et sur les politiques récentes en matière d'acheminement des financements vers le secteur forestier, et présente une évaluation du rôle des financements publics et privés ainsi que des marchés du carbone pour le financement des forêts. Elle évalue la manière dont les progrès accomplis l'an passé ont permis de se rapprocher des objectifs forestiers mondiaux pour 2030, ainsi que la mesure dans laquelle le financement actuel est suffisant pour atteindre ces objectifs et les domaines où des lacunes subsistent. Elle étudie également de nouveaux domaines liés au financement des forêts, notamment les mécanismes de gouvernance du secteur public, les mécanismes de financement direct pour les PA et CL, et le rôle du marché volontaire du carbone.

les données disponibles ne montrent pas encore d'augmentation de financement correspondant aux engagements pris à la COP26 en novembre 2021.

Entre 2010 et 2020, les gouvernements ont consacré 25,3 milliards de dollars US en financement public national et international pour protéger et conserver les forêts, un financement engagé avec un objectif forestier déclaré, ou dans le cadre des stratégies REDD+. Les flux financiers ont augmenté depuis 2010, avec une période de croissance importante entre 2016 et 2019. En 2020, toutefois, les flux financiers ont presque diminué de moitié, probablement en raison des priorités budgétaires changeantes des pays pendant la pandémie de COVID-19. Même à son apogée, le financement aligné sur les objectifs forestiers n'était rien comparé aux flux financiers « gris » (potentiellement nuisibles) nationaux et internationaux vers les secteurs agricole et forestier. Entre 2010 et 2020, les investissements gris du secteur public ont représenté au moins 257 milliards de dollars US de financement national et 13 milliards de dollars US de financement international.

Les PA et CL, qui sont les intendants et les gardiens les plus efficaces de leurs territoires forestiers, reçoivent des fonds bien moins inférieurs à leurs besoins en financement estimés pour la préservation des droits fonciers et la conservation des écosystèmes forestiers. Seulement 1,4 pour cent des financements climatiques publics totaux en 2019-2020 ciblait les besoins des PA et CL, et seulement 3 pour cent des besoins financiers de réforme transformationnelle du régime foncier sont satisfaits chaque année.

Les acteurs du secteur privé (les entreprises, les établissements financiers et les œuvres philanthropiques) n'ont pas encore tiré parti de leur pouvoir significatif pour orienter le développement et la production de produits agricoles de base vers une trajectoire durable en accord avec les objectifs forestiers. La plupart des institutions financières ne disposent toujours pas de dispositifs de protection contre la déforestation pour leurs investissements. Près de deux tiers des 150 principaux acteurs financiers les plus exposés à la déforestation n'ont pas une seule politique de déforestation couvrant leurs investissements à risque forestier, laissant 2 600 milliards de dollars US d'investissements dans des produits à risque de déforestation élevé sans dispositifs de protection appropriés.

La demande de crédits carbone du marché volontaire du carbone a considérablement augmenté, principalement en raison de l'intérêt des entreprises. Le volume de crédits carbone échangés sur les marchés volontaires du carbone a augmenté de 89 pour cent en 2021, 45 pour cent des crédits émis provenant de projets de foresterie et d'utilisation des terres. D'autre part, seuls 10 pour cent des crédits carbonés émis sur les marchés réglementés en 2021 provenaient de systèmes qui autorisent l'utilisation de crédits carbone issus des forêts. Le prix moyen des crédits carbone issus des forêts en 2021 se situait entre 4,7 et 15 dollars US par tonne de CO<sub>2</sub>, bien en dessous du prix nécessaire pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 1,5 °C. Dans l'ensemble, la contribution du financement provenant du marché du carbone est encore mineure par rapport aux autres sources de financement vert.

## Recommandations

Malgré le coût de la protection et de la restauration des forêts à l'échelle mondiale (jusqu'à 460 milliards de dollars US par an), c'est un investissement que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas faire. Il est essentiel d'atteindre les objectifs forestiers de 2030 afin de garantir un monde vivable conformément à l'Accord de Paris. Les gouvernements, les institutions financières, les entreprises et les philanthropies

doivent redoubler d'efforts pour augmenter et aligner leurs dépenses et leurs investissements sur leurs objectifs d'entretien et de restauration des forêts.

Les partenaires de l'évaluation de la Déclaration sur les forêts appellent les gouvernements, les entreprises et les institutions financières à utiliser tous les outils disponibles pour augmenter considérablement leurs investissements dans les forêts, tout en éliminant le financement d'activités nuisibles.

Les partenaires de l'évaluation incitent ceux qui prennent des engagements en matière de financement forestier, y compris les signataires de la Déclaration des dirigeants de Glasgow, à collaborer avec les communautés touchées pour élaborer leurs promesses et les associer à des étapes intermédiaires transparentes assorties d'un délai et aux déclarations publiques sur les déboursés, ainsi qu'à l'efficacité du financement et l'alignement des flux financiers sur les objectifs forestiers. Les preneurs d'engagement doivent détailler quelle part du financement promis est complémentaire par rapport au financement prévu et préciser comment, quand et où ce financement sera dépensé. Des mécanismes d'évaluation doivent être mis en place pour aider les donateurs et les communautés à évaluer les impacts du financement déboursé et permettre les ajustements nécessaires. Il est essentiel de disposer de processus inclusifs et transparents pour comprendre dans quelle mesure le financement promis correspond aux besoins et peut aider à guider et à améliorer l'impact des investissements futurs, ainsi qu'à aider à responsabiliser les acteurs à l'égard de leurs engagements. La gestion et la gouvernance du financement pour les forêts doivent être élaborées en partenariat avec les organismes d'exécution locaux pour s'assurer que le financement déboursé atteigne ses objectifs.

Tous les acteurs financiers, notamment les gouvernements, les institutions financières, les entreprises et les œuvres philanthropiques, doivent mettre tout en œuvre pour soutenir la participation des PA et CL à la prise de décision forestière et financière. Les acteurs publics et privés doivent faciliter le flux de financement en faveur des PA et CL pour mieux leur permettre de mener des activités de protection et de conservation des forêts. Les gouvernements, les institutions multilatérales et les fondations privées doivent privilégier l'établissement de nouveaux mécanismes de financement direct pour ces activités et doivent concevoir conjointement ces mécanismes avec les groupes des PA et des CL. La coordination et la coopération accrues entre les donateurs, les ONG, les PA et CL peuvent aider à renforcer la confiance et guider les interventions les plus appropriées. Les financiers publics et privés doivent également réduire les charges administratives et techniques, et contribuer au renforcement des capacités afin que les groupes des PA et des CL puissent recevoir et gérer les fonds directement. Lorsqu'il est nécessaire de faire appel à des intermédiaires, il convient de privilégier les organismes reconnus par les PA et CL.

Les secteurs publics doivent prendre des mesures concrètes et ambitieuses pour mettre en œuvre et étendre leurs engagements financiers et aligner les politiques fiscales et financières sur les objectifs forestiers, notamment :

- Incorporer les risques et les impacts forestiers dans les cadres de budgets publics. Les gouvernements doivent évaluer l'impact potentiel des décisions financières et fiscales publiques sur les forêts et orienter le financement vers les activités qui présentent le moins de risques et le plus d'avantages pour les forêts. Des mesures de protection doivent être mises en place en cas de besoin.
- Saisir toutes les occasions de rediriger les subventions agricoles néfastes et les autres incitations (nationales et internationales) qui favorisent la déforestation et la dégradation des forêts. Les gouvernements doivent s'efforcer d'identifier quelles subventions ont des impacts forestiers négatifs et, dans la mesure du possible tout en assurant des résultats justes et

équitable, rediriger et réaffecter ces subventions, soit en conditionnant les aides financières à la réalisation d'objectifs environnementaux soit en canalisant le financement directement vers des programmes d'incitation sans déforestation.

- Utiliser des outils de financement mixte pour tirer parti du financement du secteur privé pour la protection des forêts. Mettre en œuvre des politiques et des instruments qui peuvent aider à réduire les risques liés aux investissements privés pour créer un environnement propice aux financements.

Les institutions financières et les entreprises de tous les secteurs doivent reconnaître les risques commerciaux inhérents représentés par la déforestation et la dégradation des forêts et agir à cet égard, en mettant en place des mesures et des politiques pour lutter contre ces risques, notamment :

- Développer une compréhension complète de l'exposition de l'entreprise ou de l'institution aux risques et impacts liés au climat et aux forêts (à court, moyen et long terme).
- Incorporer des processus visant à évaluer les risques liés au climat et aux forêts dans les processus de gestion des risques existants. Cela inclut les processus d'identification, de gestion et d'atténuation des risques.
- Passer d'une divulgation volontaire à obligatoire des risques liés aux forêts, et des progrès par rapport aux engagements à accroître la transparence et permettre aux investisseurs de reconsidérer leurs décisions d'allocation du capital.
- Mettre en œuvre des normes et des politiques qui promeuvent activement les investissements verts et les prêts aux entreprises du secteur foncier axés sur la préservation des forêts.
- Privilégier les investissements qui sont alignés sur les objectifs forestiers et en synergie avec ceux-ci, en appliquant la hiérarchie des mesures d'atténuation à toutes les décisions d'investissement. Limiter le volume des financements privés acheminés vers les activités qui ont un impact négatif sur les forêts.

Lorsque les acteurs du secteur privé choisissent d'investir dans la conservation et la restauration de la nature, ils doivent s'assurer qu'ils soutiennent des interventions de haute qualité et de haute intégrité en accord avec la hiérarchie des mesures d'atténuation et les objectifs scientifiques. Cela pourrait comprendre les options fondées sur le marché, telles que la participation aux marchés du carbone avec les crédits forestiers ou terrestres, ou les options non fondées sur le marché, telles que le soutien de la mise en œuvre d'activités de durabilité à l'échelle de la juridiction ou du paysage. Les mesures à prendre pour atteindre cet objectif consistent à :

- Investir dans des financements en faveur des paysages pour mener des activités de protection des forêts qui s'attaquent de manière globale aux principales causes de la déforestation, de la conversion et de la dégradation des terres, à la fois fondées et non fondées sur le marché. Le soutien de plateformes multipartites en mesure de promouvoir la mobilisation de l'opinion publique, la planification stratégique, la cartographie et le développement de projets en est un exemple.
- Lorsque des crédits carbone forestiers sont utilisés pour atteindre les objectifs internes d'atténuation du climat d'une compagnie privée, il est nécessaire de n'utiliser les crédits carbone forestiers pour compenser les émissions résiduelles qu'après avoir d'abord donné la priorité aux réductions d'émissions au sein des opérations internes. En outre, il faut envisager



d'investir dans des crédits carbone d'origine forestière dans le cadre de stratégies visant à réaliser une décarbonatation sociétale au-delà des chaînes de valeur internes des entreprises.

- Lors de la prise de décision d'achat, privilégier 1) les normes de crédit qui remplissent les critères d'intégrité sociale et environnementale essentiels, 2) les crédits de haute qualité issus de programmes REDD+ juridictionnels, 3) les projets qui s'inscrivent dans des programmes REDD+ juridictionnels de haute qualité, et 4) les crédits d'autres projets et programmes de haute qualité qui réduisent les menaces pesant sur les forêts tropicales existantes.
- Élaborer, renforcer et adopter des cadres de gouvernance qui établissent des règles concernant l'utilisation publique et privée des crédits carbone, et les revendications à leur sujet.

# Gouvernance forestière

Une gouvernance forestière efficace se traduit par des cadres politiques et juridiques clairs, propices à la participation significative de tous les groupes, demande aux gouvernements de rendre des comptes et promeut des mesures en faveur de la réalisation d'objectifs partagés, telles que la protection des forêts et l'amélioration du régime foncier et de l'accès aux ressources naturelles.

Il est démontré qu'une faible gouvernance forestière a des impacts négatifs, non seulement sur les paysages forestiers et leurs écosystèmes, mais aussi sur les sociétés et, en particulier, ceux qui dépendent le plus des terres forestières, notamment les PA, CL, populations vulnérables et marginalisées. Lorsque les pays réussissent à réduire la déforestation, ce succès est le fruit de systèmes de gouvernance robustes.

Dans un monde où les engagements volontaires sont de plus en plus utilisés pour communiquer une intention de collaborer en vue d'atteindre les objectifs forestiers de 2030, une gouvernance forestière efficace reste essentielle pour s'assurer que les actions soient orientées vers un objectif commun.

## Conclusions

Alors qu'il ne reste que huit ans pour atteindre les objectifs de 2030, la gouvernance des forêts et des terres forestières n'est pas encore assez forte pour enrayer la déforestation et la dégradation en accord avec ces objectifs. Les instruments juridiques et politiques robustes tels que les moratoires, le renforcement des capacités d'exécution, les politiques intelligentes de conservation et l'amélioration de la transparence et de la responsabilité, sont des moyens efficaces pour protéger les forêts, comme en témoignent les réductions notables de la déforestation à diverses périodes depuis 2004 lorsque ces outils ont été utilisés en Indonésie, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guyane et au Brésil. Pourtant, certaines de ces réalisations ont été inversées, notamment au Brésil, ou risquent d'être inversées alors que les pays suppriment progressivement ou reviennent sur les avancées politiques au travers d'amendements récents et proposés.

Dans certains pays, des réformes et de nouvelles initiatives ont renforcé les cadres juridiques et politiques régissant les forêts et l'utilisation des terres. Des pays tels que la République du Congo et les États-Unis ont récemment élaboré des lois et des politiques destinées à protéger et à gérer leurs forêts de façon durable plus efficacement. D'autres territoires, comme l'Union européenne (UE), l'Australie, le Vietnam et la Chine élargissent leurs règlements axés sur la demande en élaborant des lois portant sur l'importation

### GOVERNANCE FORESTIÈRE

Cette évaluation porte sur les systèmes de gouvernance forestière et sur la mesure dans laquelle ils soutiennent l'objectif consistant à arrêter et inverser la perte des forêts et la dégradation des terres d'ici 2030. Les éléments de la gouvernance forestière évalués comprennent les cadres juridiques, politiques et institutionnels sur la gestion et la protection durables des forêts; les mesures prises du côté de la demande et la participation internationale; l'application des lois; la sécurité des droits fonciers, la protection des droits et l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales; et la transparence, la participation du public et l'accès à la justice. Ce rapport s'appuie sur les précédents rapports d'évaluation des progrès par rapport à l'objectif 10 de la DNYF.

#### THÈME 4 :

des produits de base à risque pour la forêt et en renforçant la traçabilité dans le secteur forestier. Cependant, la plupart de ces propositions ne contiennent pas suffisamment de détails, sont aux premiers stades de développement ou n'ont toujours pas été mises en œuvre à une échelle suffisante pour enrayer la déforestation en accord avec les objectifs de 2030.

Des approches plus inclusives en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'application de politiques ont été adoptées par un nombre croissant de pays, reflétant à la fois la capacité et l'expertise croissantes au sein de la société civile et la reconnaissance par le gouvernement de la valeur de la protection des forêts. Cela s'est traduit par des améliorations des politiques et des lois, ainsi que par une responsabilisation accrue du gouvernement et du secteur privé en République du Congo, au Ghana et au Cameroun.

L'application des lois s'est également améliorée dans quelques pays forestiers tropicaux, par exemple, en réduisant les exportations illégales de bois de la République Démocratique Populaire Lao, et une réduction de la déforestation en Indonésie. Cependant, on a également constaté un affaiblissement de la mise en œuvre dans certains autres pays et des lacunes dans les cadres juridiques existants ont également été constaté, empêchant une application efficace dans d'autres pays. En outre, la corruption est très répandue dans de nombreuses régions forestières, facilitant les activités illégales dans le secteur forestier et le commerce illégal du bois.

Enfin, l'insécurité des droits fonciers persiste dans de nombreux pays, car au moins 50 pour cent des terres et des territoires détenus par les PA et CL ne sont pas encore reconnus légalement. Les réformes dans les pays du bassin du Congo tels que la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC) ont renforcé les droits et la protection des PA et CL. Toutefois, d'autres pays forestiers tropicaux majeurs ont également affaibli la protection juridique des droits des PA et CL par des changements réglementaires et législatifs, ou n'ont pas accéléré la mise en œuvre des politiques et des lois en faveur de la reconnaissance des forêts, des terres et des étendues d'eau des PA et CL, et ces derniers sont toujours victimes de violations de leurs droits et territoires, ainsi que de violence et de marginalisation.

## Recommandations

Les gouvernements doivent prendre des mesures urgentes pour renforcer la gouvernance forestière, notamment :

- Remédier aux faiblesses, aux chevauchements et aux ambiguïtés dans les cadres juridiques forestiers, clarifier les lois, les règlements et les mandats institutionnels peu clairs ou qui se chevauchent, rationaliser les cadres juridiques dans les secteurs forestiers et non forestiers, et améliorer la capacité des autorités chargées de l'application des lois à comprendre la loi.
- Arrêter et inverser l'affaiblissement des cadres juridiques et des capacités institutionnelles. Les gouvernements doivent soigneusement évaluer les implications à long terme des récents reculs en ce qui concerne le développement durable et les forêts. Cela inclut les récents amendements et l'introduction de lois qui portent atteinte à la protection des forêts et les réformes affaiblissant les protections environnementales et sociales dans le sillage de la COVID-19.
- Garantir les droits fonciers des PA et CL en élaborant et en mettant en œuvre des lois claires et cohérentes qui reconnaissent et protègent officiellement ces droits.

- Mettre en œuvre des processus inclusifs pour la gouvernance forestière, notamment en intégrant la participation et l'inclusion des communautés dépendantes des forêts dans la prise de décisions relatives aux forêts dans les cadres juridiques, en s'assurant que les PA et CL sont consultés au sujet des décisions concernant leurs terres forestières et y ont consenti à travers un processus de CLPE. Plus généralement, il s'agit d'assurer la participation d'acteurs non étatiques à la politique, à la législation, à la mise en œuvre, à l'aménagement du territoire, à l'application des lois, et à la surveillance des forêts.
- Remédier aux faiblesses de la réglementation et veiller à la bonne mise en œuvre des études d'impact environnemental et social (EIES) et des législations sur les zones protégées. La bonne mise en œuvre des EIES consiste à tenir compte de tous les impacts négatifs directs, indirects et cumulatifs sur les forêts et les personnes qui en dépendent, et à privilégier leur évitement conformément à la hiérarchie des mesures d'atténuation.
- Accroître les freins et contrepoids pour lutter contre la corruption dans le secteur foncier et forestier. Cela exige, par exemple, de limiter le pouvoir discrétionnaire des représentants du gouvernement dans l'approbation des concessions, d'adopter des règles solides pour éviter les conflits d'intérêts, de mettre en œuvre vigoureusement des systèmes de vérification de la légalité du bois et des exigences de diligence raisonnable, et de garantir la conformité aux lois sur la transparence ou leur renforcement.
- Renforcer l'application en affectant des ressources suffisantes aux organismes chargés de faire respecter la loi, en renforçant la coopération internationale et en favorisant l'autonomie de la société civile et des communautés en matière de surveillance.
- Renforcer l'aménagement du territoire, notamment à travers des analyses de l'aménagement de l'espace fondées sur des preuves et des processus d'attribution de concessions et des EIES, en accord avec les objectifs forestiers.

## À PROPOS

L'évaluation de la déclaration sur les forêts est un processus continu et collaboratif réalisé collectivement par des organisations de la société civile et des chercheurs, connus sous le nom de L'évaluation de la Déclaration sur les forêts. Précédemment appelé NYDF Progress Assessment, l'évaluation de la déclaration sur les forêts publie depuis 2015 des mises à jour annuelles sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs forestiers mondiaux. Toutes les conclusions de l'évaluation sont soumises à un processus rigoureux d'examen par les pairs mené par des experts du monde entier. Pour en savoir plus sur l'évaluation de la déclaration forestière, veuillez consulter le site [www.forestdeclaration.org/about/assessment](http://www.forestdeclaration.org/about/assessment).

Ce rapport appartient au domaine public. Les utilisateurs sont invités à le télécharger, l'enregistrer ou le distribuer sous forme électronique ou dans tout autre format. Une copie numérique de cette évaluation, ainsi que des évaluations précédentes, sont disponibles sur le site [www.forestdeclaration.org](http://www.forestdeclaration.org).

## CITATION

Veuillez utiliser la citation suivante lorsque vous faites référence aux résultats présentés dans ce dossier :

“ Partenaires d'évaluation de la déclaration sur les forêts. (2022). Évaluation de la Déclaration sur les forêts : Sommes-nous sur la bonne voie pour 2030 ? Résumé exécutif. Climate Focus (coordinateur et éditeur). Accessible à l'adresse [www.forestdeclaration.org](http://www.forestdeclaration.org).

## REMERCIEMENTS

Ce projet est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA) et la Forest Declaration Platform. Le soutien aux relations avec les médias a été fourni par Burness. Les communications numériques ont été coordonnées par Sara Cottle. Traductions fournies par VVH business translations. Les auteurs remercient les nombreuses personnes et organisations qui ont consacré leur temps et leur expertise, de différentes manières, à l'élaboration et à l'amélioration de ce travail.



